

ETAT DE FRAIS DE MISSION

Version Juillet 2019

I. IDENTIFICATION DE L'AGENT ou LA PERSONNE INVITEE

Nom : _____ Prénom : _____ Grade : _____
 Fonction : _____ Affectation (UMR/Equipe de recherche/Service) : _____
 Résidence administrative : _____
 Résidence familiale : _____

II. DETAIL DE LA MISSION

Motif de la mission : _____

Lieu de la mission : Pays : _____ Ville : _____
 ALLER : Date de départ : _____ Heure de départ : _____
 Date d'arrivée : _____ Heure d'arrivée : _____
 RETOUR : Date de départ : _____ Heure de départ : _____
 Date d'arrivée : _____ Heure d'arrivée : _____

III. DETAIL DES FRAIS ENGAGÉS

Remboursement : OUI : NON : Référence du service Ciril : _____

!! Merci de joindre un RIB et l'ensemble des justificatifs originaux

1) FRAIS CONCERNANT LE SEJOUR A L'ETRANGER PAYÉS PAR L'AGENT ou LA PERSONNE INVITÉE

Merci d'indiquer les montants en monnaie locale

Nombre de jours de mission	Nombre de repas à titre gratuit :	Nombre de nuitée à titre gratuit :	Montant total	Montant retenu par le service comptabilité

⇒ Indemnité forfaitaire selon l'annexe de l'arrêté du 3 juillet 2006

2) FRAIS CONCERNANT LE SEJOUR EN FRANCE METROPOLITAINE ET EN OUTRE-MER PAYÉS PAR L'AGENT ou LA PERSONNE INVITÉE

			Montant total	Montant retenu par le service comptabilité
Hôtel	Nombre de nuitées :			
Restauration	Nombre de repas :			

⇒ Indemnité forfaitaire selon l'annexe de l'arrêté du 3 juillet 2006

3) FRAIS DE TRANSPORT ET AUTRES

Nature des frais	Monnaie locale (euros ou autres)	Montant retenu par le service comptabilité	Justificatifs
Avion			Titre de transport, Facture ou reçu
Taxe d'aéroport			Facture ou reçu
Train			Ticket ou reçu
Péage autoroute			Ticket ou reçu
Parking			Ticket ou reçu
Taxi			Facture ou reçu
Transports en commun			Titre de transport
Frais inscription colloque, conférence			Facture ou reçu
Autres :			Facture ou reçu
Total des frais			

Frais remboursés sous forme d'indemnités kilométriques :

- véhicule personnel uniquement sur autorisation préalable, en France, dans les pays limitrophes et aux Pays-Bas ;
- l'agent doit souscrire une assurance pour utilisation de son véhicule à des fins professionnelles et fournir une copie de la carte grise.

Puissance fiscale du véhicule : CV
 Taux applicable (fixé par arrêté ministériel du 26 août 2008) :
 Kilomètres parcourus : km

Remboursement sur la base des indemnités kilométriques : €

Montant retenu par le service comptabilité :

⇒ Calculer le montant de l'indemnisation en fonction des indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2008

Observations

(à compléter, le cas échéant des renseignements propres à faciliter la liquidation de la mission par le service comptabilité)

Montant déclaré par le bénéficiaire en monnaie locale (euros et autres)		Cadre réservé au service comptabilité	
		Montant total des droits accordés à l'agent ou la personne invitée en euros (uniquement la somme due) :	

JE CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR L'ETAT DES FRAIS ET AVOIR PRODUIT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES REQUISES. JE CERTIFIE NE PAS AVOIR DEMANDÉ LE REMBOURSEMENT DE CES FRAIS A UNE AUTRE STRUCTURE.

Fait à : Date :
 Bénéficiaire :

Signature

JE CERTIFIE L'EXACTITUDE DE L'ENSEMBLE DES INDICATIONS PORTÉES SUR L'ETAT DE FRAIS ET DEMANDE LE VERSEMENT DE LA SOMME INDIQUÉE EN ENCADRÉ A L'AGENT OU LA PERSONNE INVITÉE

Fait à : Date :

Le Directeur général de l'ESPCI Paris
 Vincent Croquette